



L'indexation des salaires sur l'inflation : c'est le « minium syndical » à revendiquer et à obtenir !

Petit rappel...

De 2009 à 2021, lors des NAO salaires (qui ne concernent que les agents de droit privé), **il n'y a eu que 3 années où les salaires ont été augmentés** (2010, 2014 et 2017) entraînant un décrochage de la part fixe et de la valeur du point de plus de 12% par rapport à l'inflation. Début 2022, les propositions de la DG étant inacceptables, les organisations syndicales, majoritairement, n'ont pu accepter les propositions de la DG. Celle-ci a décidé, unilatéralement et suite à la mobilisation massive des agents dans la grève, d'augmenter les salaires de 1% en moyenne, bien en deçà de l'inflation prévisible pour l'année 2022.

En un an, l'inflation à fin août selon l'INSEE dépasse les 6%, avec 8% d'inflation sur l'alimentation, 22% sur l'énergie et 15% sur les transports, ce qui grève de manière considérable le pouvoir de vivre des de tous les agents et notamment les plus petits coefficients. Pour 2023, l'INSEE revoit encore ses prévisions à la hausse avec une inflation estimée à ce jour à près de 4,3% ; et cela ne prend pas en compte l'annonce récente du gouvernement d'augmentation de 15% des prix de l'électricité et du gaz (sans parler des autres moyens de chauffage qui n'ont aucun prix régulé et qui pour certains, le prix a déjà été multiplié par deux voire par trois)

Devant ce constat alarmant, plusieurs organisations syndicales dont la CGT ont demandé, à plusieurs reprises, l'ouverture de nouvelles NAO, une 1ère réunion s'est tenue le 14 septembre.

Les propositions de la DG lors des NAO de septembre

D'entrée de jeu, la DG a annoncé que sur ordre du gouvernement :

- Il n'y aurait pas de modification de la loi de finances et que **les augmentations de 2022, seraient prélevées sur le budget propre de Pôle emploi** (tout comme en début d'année)
- **L'augmentation des salaires ne pourrait pas dépasser celle de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique** de 3,5% au 1^{er} juillet et que toutes les propositions devaient être faites dans ce cadre-là. Mais attention, cela ne se traduit pas par une augmentation supplémentaire de 3,5% pour l'année 2022. Ces 3,5% seraient atteints, en année pleine, en 2023 et comprennent l'augmentation de 1% obtenue début 2022.

Petit calcul...

Le point d'indice des agents de statut public ayant été revalorisé de 3,5% au 1^{er} juillet, cela signifie sur l'année 2022 une revalorisation effective de seulement 1,75% (bien loin des revendications des organisations syndicales de la fonction publique). Les salaires des agents de droit privé ayant été augmentés de 1% au 1^{er} janvier, **la proposition de la DG est donc une augmentation supplémentaire de 0,75 % lissée sur l'année**, les 3,5% ne s'appliqueront donc, en année pleine, qu'en 2023....

0,75% de plus sur 2022 alors que l'inflation est à plus de 6% et que le pouvoir de vivre des agents à baisser de plus de 17% depuis la création de Pôle emploi ? INNACCEPTABLE !

La position de la CGT lors de cette NAO

La seule manière d'éviter un décrochage des salaires par rapport à l'inflation est d'indexer les salaires sur l'inflation : à savoir à chaque fois que l'inflation augmente, la valeur du point et de la part fixe

augmente à la même hauteur. C'est ce système qui existe pour le SMIC (et qui a existé dans le passé pour tous les salaires) et que porte également la CGT Fonction publique pour la valeur du point d'indice.

C'est ce principe que nous avons porté lors de ces NAO comme préalable avant même de discuter des pertes de pouvoir de vivre cumulées depuis 2009 ! Et donc à ce titre, **c'est bien sur l'enveloppe globale qu'il faut d'abord négocier !**

La position des autres organisations syndicales

Loin de vouloir mener un bras de fer avec la DG et le gouvernement, plusieurs organisations syndicales ont dès le début de la négociation fait des propositions dans ce cadre contraint, n'essayant même pas de faire bouger les lignes.

Les propositions sont diverses mais au vu des réponses de la DG, cela pourrait se traduire par :

- **Une augmentation générale de 2,5% en octobre (soit 0,6% sur l'année 2022 : 10 fois moins que l'inflation !)**
- **Une revalorisation des tickets restaurant à 9,87 euros**
- **Une prime sur « le partage de la valeur » qui pourrait être de 200 euros** issue de la « loi sur le pouvoir d'achat » votée par le parlement cet été. Consacrer 10 millions d'euros à une prime « one shot », est un choix idéologique qui permet de « temporiser » (ou d'éviter dans certaines entreprises) les augmentations pérennes de salaires, sans report sur l'année suivante. D'autant plus que cette prime est exonérée de cotisations sociales salariales et d'impôts. Le choix de la DG de proposer une prime plutôt qu'une augmentation devient habituel mais que des organisations syndicales revendiquent une prime exonérée de cotisations et d'impôts alors même que Pôle emploi est financé par les cotisations chômage et l'impôt laisse perplexe...
- **Le rachat des jour RTT**, tel que prévu là aussi par la Loi de Finance rectificative 2022 de cet été, que la DG « limiterait » à deux jours pour 2022 (au grand dam des organisations syndicales demandeuses) : il s'agit de faire payer par les agents eux-mêmes leur propre augmentation en leur faisant abandonner une partie de leurs jours de repos et « dans le même temps » de mettre un coup de canif supplémentaire au 35h

Et pour les agents publics ?

Les NAO ne concernent pas à proprement parler les agents publics bien que la DG et certaines organisations syndicales s'en soit « servi » pour justifier de la mise en place de la prime « partage de la valeur ». Lors de la conférence salariale qui s'est tenue le 14 septembre, la CGT Fonction publique a bien entendu porter **une revalorisation du point d'indice pour toute la fonction publique, mais aussi plus spécifiquement une revalorisation des grilles des agents publics de Pôle emploi.**

Et maintenant ?

Si nous voulons sortir du cadre contraint imposé par le gouvernement, nous devons nous mobiliser et faire monter la pression d'un cran. **L'austérité que veut imposer le gouvernement aux salariés, fonctionnaires, agents publics, retraités, travailleurs privés d'emploi et jeunes sans toucher à ceux qui s'engraissent sur notre dos, ne pourra sauter que par une mobilisation d'ampleur !**

Etre en grève et manifester le 29 septembre est la 1ère étape indispensable pour peser aussi sur les salaires et traitements des agents de Pôle emploi

**Toutes et tous en Grève et dans les manifestations
le 29 septembre !**

CGT Pôle emploi - 38 rue des frères Flavien - 75020 Paris
syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr